

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD84

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

Après le mot :

« conformité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 40 :

« des îles artificielles, des installations, des ouvrages ou de leurs installations connexes avec les prescriptions de l'autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.